AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1524
FR0000130577-FS0513

24 juillet 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juillet 2014, complété par un courrier reçu le 24 juillet 2014, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse :

- le 12 mai 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 12 118 863 actions[2] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,60% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société[3] ;

- le 16 mai 2014, le seuil de 5% du capital de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 10 777 712 actions[4] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,40% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 24 juillet 2014, 6 648 017 actions[5] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 3,07% du capital et 2,71% des droits de vote de cette société[6].

[1] La participation de BlackRock est détenue pour le compte des clients, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 524 265 actions PUBLICIS GROUPE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote. Le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir 363 487 « Contracts for Differences » (pris en compte dans la détention ci-dessus) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE, réglés exclusivement en espèces.

[3] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 216 552 507 actions représentant 245 151 086 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[4] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 290 625 actions PUBLICIS GROUPE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote. Le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir 357 274 « Contracts for Differences » (pris en compte dans la détention ci-dessus) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE, réglés exclusivement en espèces.

[5] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 100 022 actions PUBLICIS GROUPE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote. Le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir 232 204 « Contracts for Differences » (pris en compte dans la détention ci-dessus) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE, réglés exclusivement en espèces.

[6] Sur la base d'un capital composé de 216 727 409 actions représentant 245 201 178 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.